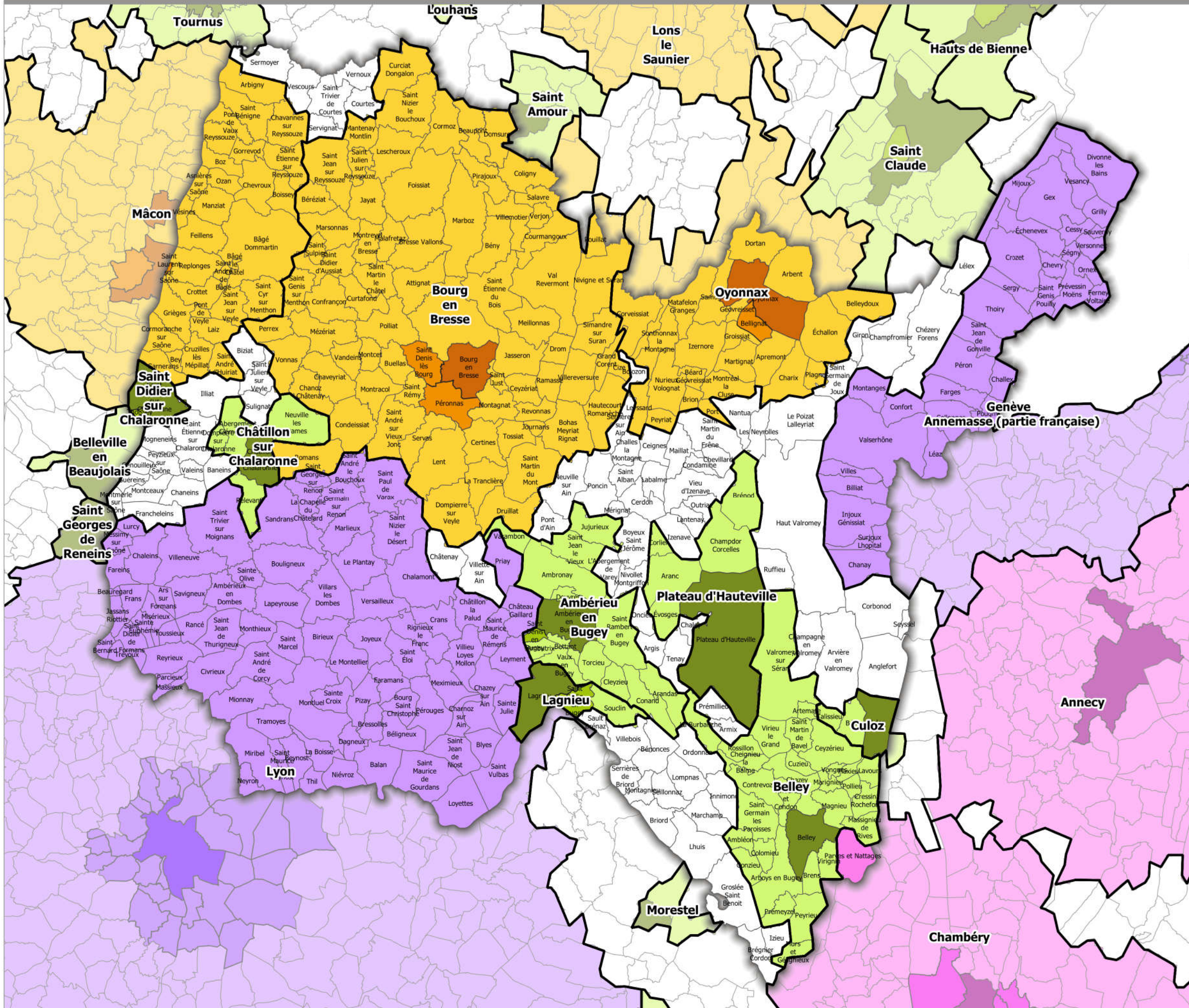


Aires d'attraction des villes

2020

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Les aires d'attraction des villes, datées de 2020, ont été construites en référence aux déplacements domicile-travail connus au recensement de 2016.



Aire de 700 000 habitants ou plus

- Commune-centre
- Autre commune du pôle principal
- Commune de la couronne

Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants

- Commune-centre
- Autre commune du pôle principal
- Commune de la couronne

Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants

- Commune-centre
- Autre commune du pôle principal
- Commune de la couronne

Aire de moins de 50 000 habitants

- Commune-centre
- Autre commune du pôle principal
- Commune de la couronne
- Communes hors attraction des villes

